



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lapins

Question écrite n° 13351

## Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés économiques rencontrées par la filière lapins dans le Massif central. La filière lapins, comme beaucoup de filières d'élevages, traverse actuellement une crise importante du fait de l'augmentation du prix des matières premières d'alimentation et de l'impossibilité de répercuter cette hausse sur les prix de vente. Alors que la filière lapins joue un rôle primordial dans l'équilibre économique d'environ 280 exploitations agricoles en Auvergne et en Aveyron, il est primordial d'apporter une aide économique à la filière pour passer ce cap difficile en actionnant les moyens prévus en la matière comme le fonds d'allégement des charges (FAC). En outre, de nombreux éleveurs demandent aujourd'hui la mise en place d'aides à la cessation d'activité pour permettre à ceux qui le souhaitent de quitter dignement la filière. Il lui demande donc d'indiquer quelles mesures il entend prendre pour aider la filière lapins dans le Massif central.

## Texte de la réponse

La filière cunicole rencontre depuis quelques mois des difficultés d'adaptation de l'offre à la demande. Cette situation a notamment eu pour effet la constitution de stocks importants de viandes congelées, pénalisant aujourd'hui les entreprises du secteur. La profession cunicole est, par ailleurs, confrontée à l'augmentation sensible de ses coûts de production en raison de la hausse du prix des matières premières. Les représentants de la filière ont exposé au ministère de l'agriculture et de la pêche la situation difficile du secteur et présenté les mesures de régulation de l'offre et les opérations promotionnelles qu'ils ont mises en oeuvre pour tenter d'enrayer la crise. Conscient des efforts de cette filière et de la persistance des difficultés, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé la mise en place en 2008 d'une aide de 1 million d'euros à la filière cunicole, dont la mise en oeuvre, confiée à l'Office national interprofessionnel et de ses productions de l'élevage, fera l'objet d'une concertation avec l'organisation professionnelle du secteur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Bacquet](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13351

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2007, page 7920

**Réponse publiée le :** 5 février 2008, page 983